



Société Anonyme au capital de 13.515.649 euros
Siège social : 93, boulevard Maiesherbes - 75008 PARIS
999 990 005 R.C.S. PARIS

PRESENTATION DES RESOLUTIONS
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU
14 MAI 2014

I. Partie Ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux annuels (résolution 1)

L'assemblée générale des actionnaires est invitée, après avoir pris connaissance des rapports mis à sa disposition, à approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 faisant ressortir un bénéfice net de 29.457.162 euros.

2. Affectation du résultat de l'exercice - Distribution d'un dividende (résolution 2)

L'assemblée générale des actionnaires est invitée, après avoir pris connaissance des rapports mis à sa disposition, à affecter ce résultat, comme suit :

Proposition d'affectation :

Résultat de l'exercice	29.457.162 €
Report à nouveau	56.311.437 €
formant un total disponible de	85.768.599 €

Qui sera affecté de la façon suivante :

Distribution d'un dividende de 1,50 € par action

soit une distribution globale de	20.273.474 €
Au report à nouveau à hauteur de	65.495.125 €

La mise en paiement du dividende aura lieu à partir du jeudi 22 mai 2014.

Le montant du dividende qui ne sera pas versé au titre des actions auto-détenues sera affecté au report à nouveau.

3. Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2013 (résolution 3)

L'assemblée générale des actionnaires est invitée, après avoir pris connaissance des rapports mis à sa disposition, à approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

4. Conventions réglementées et engagements visés aux articles L.225-38 et suivants du code commerce (résolution 4)

Les actionnaires sont invités à approuver les conventions réglementées et engagements visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, lesquels sont relatés dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.

5. Nomination d'un administrateur (résolutions 5)

Les actionnaires sont appelés à procéder à la nomination de Madame Elizabeth Ducottet, en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de six ans. La fiche d'information relative à Madame Ducottet est annexée à la présente.

6. Renouvellement du mandat de trois administrateurs (résolutions 6 à 8)

Les mandats d'administrateur de MM. Bernard Jolivet, Dominique Nouvellet et de la société Atlantique Management venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale, les actionnaires sont appelés à statuer sur leur renouvellement pour une durée de 6 ans.

7. Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la Société (résolution 9)

L'Assemblée générale du 15 mai 2013 a autorisé un programme de rachat d'actions valable pour 18 mois. Le cours maximal à l'achat était de 60 €, pour une part maximale de capital à acquérir de 10 %, intégrant les actions déjà auto-détenues par la Société.

Les actionnaires sont invités à renouveler l'autorisation au Conseil d'administration pour acquérir des actions de la Société dans les conditions prévues par la réglementation. Le prix maximal auquel la Société serait autorisée à acheter ses propres actions est fixé à 70 euros.

A titre indicatif, après déduction des actions auto-détenues par la société au 31 décembre 2013, le montant plafond du programme d'acquisition serait de 55.126.610 euros.

Les objectifs du programme de rachat d'actions correspondent aux objectifs considérés comme légitimes par la réglementation.

II. Partie extraordinaire

8. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'annuler les actions acquises par la Société dans le cadre du rachat de ses propres actions (résolution 10)

Afin de permettre au conseil d'administration de mettre en œuvre les objectifs du programme de rachat d'actions, l'assemblée générale des actionnaires est invitée à autoriser le conseil d'administration à annuler tout ou partie des actions acquises par la Société dans la limite, par période de vingt-quatre mois, de 10 % du capital social de la Société et à réduire corrélativement le capital social. Cette autorisation fait l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément à la loi. Cette délégation est d'une durée de vingt-quatre (24) mois.

III. Partie commune

9. Pouvoirs pour formalités (résolution 11)

Les actionnaires sont appelés à donner tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires.

A N N E X E

Fiche individuelle d'identité d'un candidat au poste d'administrateur

**FICHE INDIVIDUELLE D'IDENTITE D'UN CANDIDAT
AU POSTE D'ADMINISTRATEUR**

I – Nom et Prénom : DUCOTTET Elizabeth

Date et lieu de naissance : 23/09/1945 à Saint-Etienne (42)

Nationalité : Française

Adresse : 52 boulevard Vital Bouhot
92200 Neuilly sur Seine

II – Emplois ou fonctions exercés dans la Société STEF :

- Néant

III – Références et activités professionnelles exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années :

- PDG de la société THUASNE (ETI industrielle fabriquant et commercialisant des dispositifs textiles techniques à usage médical et sportif), et des filiales internationales du Groupe,
- Co-président d'ASMEP-ETI (Syndicat des entreprises de taille intermédiaire et des entreprises patrimoniales),
- Membre du Conseil Général de la Banque de France,
- Membre du Conseil National de l'Industrie,
- Président commission ETI du MEDEF,
- Président-fondateur du R3ilab (Réseau Innovation Immatérielle pour l'Industrie) dépendant de la DGCIS (Ministère de l'Economie),
- Déléguée consulaire membre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale Paris Ile de France,
- Administrateur à l'IFM – Institut Français de la Mode
- Administrateur de plusieurs organismes de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et Vice-président de l'ESCP/EAP,
- Membre du Conseil stratégique d'Ernst & Young
- Ancien membre du CESE - Conseil Economique social et Environnemental
- Administrateur de la Fabrique de l'Industrie, née du rapport Gallois.